



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

EXERCICE PROFESSIONNEL

**LA FACTURATION ELECTRONIQUE :
COMPRENDRE, CHOISIR ET TRANSFORMER SON
CABINET**

Lundi 8 juin de 14h00 à 17h00

**En visio:
Via zoom**

Rafaël CID DELVALLE

Consultant formateur certifié - Un petit juriste

TARIF :

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

**CLIQUER ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre le fonctionnement de la réforme de la facturation électronique et ses impacts sur la profession d'avocat ;
- Identifier les obligations liées au e-invoicing et au e-reporting ;
- Comprendre les enjeux liés au secret professionnel et à la transmission des données ;
- Identifier les impacts organisationnels et techniques de la réforme au sein du cabinet ;
- Choisir des outils adaptés à la mise en conformité et à l'organisation du cabinet ;
- Anticiper la transition vers la facturation électronique avant les échéances réglementaires de 2026 et 2027 ;
- Transformer cette réforme en opportunité d'optimisation de la gestion du cabinet.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

I. Comprendre la réforme : de quoi parle-t-on vraiment ?

II. Pourquoi cette réforme va impacter directement votre cabinet ?

III. Secret professionnel : risque réel ou faux problème ?

IV. Comprendre les flux et les mécanismes techniques

V. Choisir les bons outils et organiser son cabinet

VI. Mettre en place et transformer son cabinet avant 2026

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52